



Attestation de deux epoux

Par **Isabelle L_old**, le **09/07/2007** à **10:36**

Nous, Pierre Michelin et Isabelle Lannette, ma compagne, avons signé un compromis d'achat d'une maison. Dans ce compromis figure explicitement deux lettres de nos ex-époux respectifs (Martine Michelin et Jean François Lannette) stipulant qu'il renonce à tous recours concernant l'acquisition de ce bien étant connu que les deux procédures de divorce sont actuellement en cours. (Il en va de même pour la vente de ma maison pour laquelle mon ex femme m'a fait une lettre stipulant qu'elle autorisait la vente, celle-ci est jointe au compromis de vente).

Or aujourd'hui dans le cadre de l'obtention d'un crédit, la banque , Crédit Agricole, représenté par Monsieur Chombart et Mme Milon, doute de la validité juridique de ces deux lettres datées et signées et nous l'a fait savoir le Samedi 7 juillet à 12H30 soit 3 jours avant la date de dépose de l'accord de prêt (le 10 juillet 2007) et bien entendu à un moment où aucune solution simple ne pouvait être trouvée.

Pourriez vous me confirmer la validité juridique des documents,